

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne Compte rendu du comité de programmation du 10 décembre 2024

Présents

Collège public

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)* ; *possède un pouvoir donné par M. Vairetto*
SILVESTRE Jean-Louis, COVA (S - VD)
GROS Claudine, CCVA (S - VD)
RAUCAZ Christian, Arlysère (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. Loubet*
RANCUREL Marie-France, 4C (S - VD)
BODECHER Maurice, CCMV (S - VD)
GENON Hervé, CCPM (T - VD)
TURNAR Alexandra, Région AuRA (S - VD)

Collège privé

JAY Mathieu, ADRETS (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. Anxionnaz*
ZANUTTINI Sabine, MLJ Pays Maurienne (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. Paris*
VALET Cédrik, CAUE (S - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. Machet*
FAVIER Pascal, indépendant AMM (S - VD)
VIARD Nathalie, indépendante, avocate (T - VD)
GORRE Alfred, ASDER (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par Mme Piquet*
LEGER Eric, CMA (S - VD)

Autres membres sans voix délibérative

HENRY Marine, Région AuRA
Christiane TARTARAT, CA Arlysère

Equipe technique LEADER/ animation :

COUTAZ Sonia, APTV
NGUYEN Myriam, SPM
JIMENEZ Maud, CA Arlysère
DUBOURGEAT Benjamin, CA Arlysère

Excusés

Collège public

VERNAY Gérard, CCHT
THOMAS Donatienne, CCCT
PULCINI Sylvain, CCVV
VAIRETTO André, Arlysère
BRIKOU-AMAL Fatiha, Arlysère
LOUBET Pierre, Arlysère
VIBERT Séverine, Arlysère
DURBET Yves, SPM
VAILLAUT Eric, 3CMA
ALBRIEUX Alexandre, CCMG

Collège privé

ODIN Pierre-Yves, FACIM
PIGUET Anne, centre socioculturel 3 P'tits cailloux
BEGRAND Pauline, FOL73
MACHET Alain, Vivre en Tarentaise
PARIS Florian, AuRA Entreprise
ROUSSEAU Eric, Univ Pop
BENOIT Séverine, Entrepreneur indépendant
COSTERG Jean-Sylvain, CCI
BERTAGNOLO Ludovic, Maison tourisme Pays Albertville

Autres membres sans voix délibérative

VANIN Cristelle, CA Arlysère
DARVES Beatrice, SPM

*(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

	Public	Privé	Total
Membres invités	22	24	46
Membres invités ayant voix délibérative (VD)	11	12	23
Membres présents	8	7	15
<i>Binômes complets</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titulaires présents	3	4	7
Suppléants présents	5	3	8
Pouvoirs donnés	2	4	6
Nombre de voix délibératives	10	11	21

Le double quorum est bien respecté

Présence d'au moins la moitié des membres votants ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



L'essentiel à retenir

Points généraux

- **Etat d'avancement de la consommation d'enveloppe FEADER (au 15/11/24) :** 37 % (sur les 2,26 M€ de l'enveloppe TAM 23-27). La fiche action 1 la plus consommée (52 % du prévisionnel)
- **Modification de la composition des membres du CoProg :**
 - Le nombre de binômes du collège privé est ramené à 11 (identique au collège public)
 - Recherche de 2 membres privés pour 1 siège de Titulaire et 1 siège de Suppléant vacants
- **Cadre réglementaire :**
 - Validation systématique en séance de l'argumentaire (lien urbain-rural) pour les projets situés à Albertville (commune > 10 000 hab)
 - Procédure de sélection des projets transparente, basée sur les critères des appels à projets
 - Restitution détaillée des arguments par critères en séance et notifications aux porteurs de projets.
- **L'association pour le Grand Bivouac d'Albertville sera reçue le 19 décembre 2024** par la Présidente du GAL et l'équipe technique LEADER pour expliquer la non-sélection du projet
- **Clôture des AAP 2024 au 31/12. Ouverture prévisionnelle des AAP 2025 : mars 2025.** Mise au dialogue de différents scenarii au CoProg de février.
- **Expérimentation en séance de 3 modes de notation des projets (papier, numérique, cartons de couleurs).** Le mode final sera retenu au prochain CoProg basé sur les retours d'expérience des membres du CoProg, de l'équipe en charge de l'animation et du traitement des données.
- **Les notes communiquées en séance sont provisoires.** Délai de 48h avant confirmation (vérification calcul)

Sélection

Office de tourisme Cœur de Maurienne Arvan « Projet touristique à l'échelle des 4 communautés de communes »	Tourisme (1.1) 124 885 € HT LEADER : 40 000 €	78,4	Sélectionné
Entreprise individuelle Grégory Costantini « Acquisition de matériel de cordonnerie »	Emploi- Formation (1.2) 30 406,05 € HT LEADER : 18 243,63 €	74	Sélectionné
Clinique vétérinaire des 3 vallées « Rénovation locaux, acquisition équipement rural »	Emploi- Formation (1.2) 146 094 € HT LEADER : 40 000 €	68,6	Sélectionné
Commune de Marthod « Aménagement de la place du 8 mai 1945 »	Vitalité sociale (2.1) 122 979 € HT LEADER : 40 000 €	73,5	Sélectionné
Val Cenis « Faisabilité, transformation du presbytère de Sollière en crèche multi-accueil et logement »	Vitalité sociale (2.1) 18 000 € HT LEADER : 14 400 €	63,4	Sélectionné
Commune de Jarrier « Construction d'une halle de village »	Vitalité sociale (2.1) 180 000 € HT LEADER : 39 600 €	69,7	Sélectionné

Programmation

- **Commune de Queige - Aménagement d'une offre d'immersion nature en forêt /sylvatorium**
100 000 € HT de montant d'opération retenu ; 37 781,84 € d'aide LEADER accordée
- **Commune de Grésy-sur Isère - Aménagement d'un espace intergénérationnel**
100 000 € HT de montant d'opération retenu ; 40 000 € d'aide LEADER accordée
- **Commune de Saint-Vital - Construction d'un bâtiment pluriactivités**
100 000 € HT de montant d'opération retenu ; 34 344,16 € d'aide LEADER accordée

Calendrier prévisionnel 2025

Comités de Programmation	Comités d'Audition		
	Tarentaise	Arlysère	Maurienne
• 28 janvier 18h-21h • 13 février 18h-21h	7 janvier	10 janvier + 1 supplémentaire	13 et 22 janvier

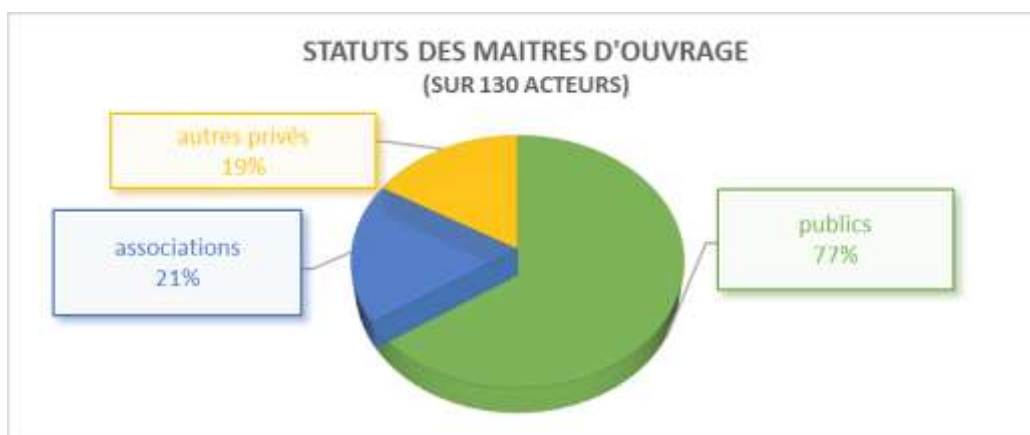
Compte-rendu détaillé

1. Points généraux

a) Les chiffres clés actualisés

Depuis l'ouverture des appels à projets 2024 :

- Sollicitation de **130 porteurs de projets**
- **194 projets évoqués** (dont 16 de dimension TAM ou en partie sur 2 ou 3 sous-territoires)
- **26 déposés en ligne**
- **6 soumis à notation** au Coprog du 10 décembre, couvrant 3 AAP



b) Etat d'avancement de la consommation de l'enveloppe FEADER

- **Etat de la consommation prévisionnelle au 15/11/2024**

☞ Calcul réalisé sur dossiers déposés *hors non sélectionnés, non recevables, abandonnés* (5 au total)

A noter que nous estimons à une quinzaine de dossiers supplémentaires déposés avant la fin de cette année !

Enveloppe totale FEADER GAL TAM	Montant FEADER dossiers déposés	Montant FEADER dossiers sélectionnés	Montant FEADER dossiers programmés	Nombre dossiers	Montant moyen/ dossier
2 257 087 €	828 383 €	546 136 €	156 268 €	27	30 680 €

- **Etat des lieux de la consommation de l'enveloppe par fiche action**

N° fiche action	Libellé	Montant FEADER	Conso au 15/11/24	% de la conso	Montant prévisionnel restant
1	Consolidation et diversification des activités économiques	584 586 €	303 570,73 €	52 %	281 015,27 €
2	Soutien de l'attractivité et de la vitalité sociale du territoire	566 529 €	264 604,70 €	47 %	301 924,30 €
3	Préservation de la qualité du cadre de vie et du capital nature	566 629 €	103 938,66 €	18 %	462 690,34 €
4	Coopération extra TAM	45 142 €	0,00 €	0 %	45 142,00 €
5	Animation et gestion du programme LEADER	494 302 €	156 269,01 €	32%	338 032,99 €
TOTAL		2 257 087 €	828 383,10 €	36,7 %	1 428 703,90 €

- **Répartition territoriale de la consommation**

Sous-territoires	Montants	%	nb de dossiers	publics	asso	autres privés
Tarentaise	211 960,39 €	26%	5 (+ 2 <u>animation</u>)	2	0	3
<u>Arlysière</u>	248 973,48 €	30%	6 (+ 2 <u>animation</u>)	4	2	0
Maurienne	296 270,73 €	36%	9 (+ 1 <u>animation</u>)	6	3	0
Supra	71 178,50 €	9%	2	0	2	0

c) Point réglementaire pour les projets « ville de + de 10 000 habitants »

Pour rappel, les projets dont la localisation se situe sur une commune de plus de 10 000 habitants (ne concerne qu'Albertville sur TAM) sont éligibles à condition qu'ils bénéficient au territoire rural du GAL TAM.

Un argumentaire doit être fourni par le porteur de projet et validé par le comité de programmation du GAL.

☞ Il est donc proposé au CoProg de se positionner sur :

Projet : Création et diffusion de spectacles « Des humains, la forêt... Circulation/ Interaction avec le paysage »
 Porté par : l'Association pour le Développement d'Albertville et de son territoire par la Culture (ADAC) / Dôme Théâtre.

Pour rappel ce dossier a été sélectionné en CoProg du 8/10/2024

🔑 **Argumentaire proposé :**

Le siège de l'ADAC est à Albertville. Néanmoins toutes les actions proposées du projet déposé dans le cadre de LEADER (résidences d'artistes et diffusion de spectacles) ont lieu sur des communes hors Albertville, sur les communes rurales d'Arlyère et de Tarentaise-Vanoise.

👉 **VOTE : Validation de l'argumentaire « ville de + de 10 000 habitants » pour le projet porté par l'ADAC**

🔑 **La proposition est validée à l'unanimité.**

d) Rappel des obligations réglementaires sur le processus de sélection/ notation

La sélection des projets est la compétence du comité de programmation LEADER. La procédure de sélection doit être transparente et non-discriminatoire.

- Les membres en situation de conflit d'intérêt se déclarent
- Le double quorum doit être respecté
- Chaque projet est analysé selon la grille de sélection annexée à l'appel à projet
- La notation des projets se fait en séance après une discussion systématique en plénière (et lecture de l'avis d'audition)
- Le vote est public et non-anonyme

La note finale :

- Est la moyenne des notes globales attribuées par chacun des membres
- Doit être argumentée critère par critère : compte rendu des remarques et questionnements échangés par l'ensemble des membres
- Si note au moins égale à 60 : le projet est sélectionné : l'équipe technique reprend l'avis d'audition + les échanges en séance
- Si note inférieure : le projet est rejeté mais il a la possibilité d'être présenté en sélection une nouvelle fois. Toutefois un nouveau dossier devra alors être redéposé, avec une nouvelle date d'accusé réception.

Dans tous les cas, l'avis du comité d'audition est présenté en séance par un rapporteur, critère par critère. Les membres du CoProg sont alors consultés avant la notation pour savoir s'ils ont des questions et s'ils veulent ajouter des éléments. Si rien de plus, l'argumentation du comité d'audition est validée en l'état.

e) Enjeux du mode de vote et retour d'expérience

Les enjeux du choix du mode de vote :

1. Mise œuvre rapide en séance pour permettre la notation d'un maximum de dossiers
2. Communication des notes en séance
3. Fiabilité des résultats

Retour d'expérience sur le vote numérique (quand pas de problèmes de connexion !)

- Durée : 3-5 minutes → possibilité d'auditionner 5 à 8 projets par CoProg
- Les erreurs rencontrées : erreur de formulaire, des votes doubles, confusion statut public/privé, vote non valide (conflit d'intérêt), demande de modification du vote en séance, bug d'affichage du formulaire sur le téléphone

Résultat : une complexité de traitements des données en direct...

🔑 **Une expérimentation de nouveaux modes de notation est proposée pour ce CoProg**



Pour rappel, la note obtenue en séance est provisoire :

☞ Il faut respecter un délai de vérification de 48 h, plus particulièrement pour les « notes frontières » : 58 à 62/100

f) Information projet Association pour le Grand Bivouac d'Albertville

L'association a sollicité un RDV auprès de l'équipe LEADER TAM pour un échange (« recours gracieux » / procédure amiable) suite au rejet en CoProg du 8 octobre 2024 du projet La Caravane du Doc de 2025 à 2027

- Sera reçu le 19 décembre (équipe technique LEADER + présidente du GAL)

Envoi en amont d'une fiche détaillant :

- Les notes moyennes attribuées par critères
- Une argumentation pour chaque critère

Echanges avec la salle

Est-ce que c'est une démarche qui se fait souvent ?

☞ Marine Henry de la Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte des précisions : ce n'est pas si fréquent mais cela arrive parfois. Il s'agit d'un droit qu'ont les porteurs de projets de contester la décision prise par le comité de programmation. Les échanges dans le cadre du recours gracieux permettent de réexpliquer le cadre du processus de décision du programme LEADER, et de préciser au porteur de projet les arguments des membres du CoProg qui ont abouti à la notation. L'objectif est de pouvoir démontrer que les règles prévues dans le règlement intérieur et le guide du bénéficiaire du GAL ont été respectées et que le projet a été noté conformément à la grille de sélection annexée à l'appel à projet. ,

Sauf s'il est prouvé une erreur du GAL d'un point de vue réglementaire sur la procédure de sélection, le recours gracieux n'aboutit pas à une remise au vote d'un même dossier, la décision du comité de programmation est définitive. Si le porteur de projet souhaite malgré tout continuer à contester la décision, il s'agit alors de passer à l'étape du recours contentieux contre la Région, qui est l'autorité de gestion des fonds FEADER pour Auvergne-Rhône-Alpes.

Est-ce que le porteur de projet peut déposer une nouvelle fois son projet ?

☞ Oui, on ne peut pas lui interdire. Toutefois il ne pourra pas bénéficier de la date d'accusé réception du dépôt précédent. Il devra par ailleurs être à nouveau auditionné puis sélectionné.

g) Réflexions sur les appels à projets 2025 et le processus d'audition/sélection

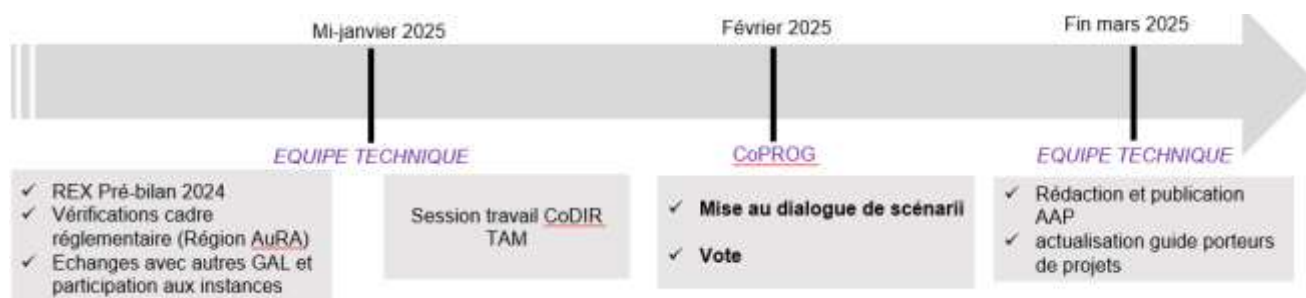
Au regard de la consommation de l'enveloppe et d'un retour d'expérience sur les AAP 2024, il s'agira de s'interroger sur :

- Le maintien à l'identique ou des modifications par rapport aux AAP 2024 ?

Sur :

- La nature des opérations éligibles et les objectifs visés ?
- La nature des porteurs de projets ?
- Les modalités de financement ?
- Les critères et la grille de sélection ?
- Le processus audition, de sélection ?
- L'articulation des instances de gouvernance ?

Calendrier de travail proposé :



Les membres du CoProg sont invités à faire remonter à l'équipe technique LEADER leurs retours (par mail, téléphone) sur l'année 2024 avant la tenue du CoProg de février 2025.

Echanges avec la salle

Est-il possible de maintenir les appels à projets tel quel pour finir de consommer rapidement l'enveloppe ?

☞ Oui c'est possible aussi, ce sera un des scénarii présentés et qui fera l'objet d'un débat et d'un vote.

h) Modification de la composition du comité de programmation

Une nécessaire mise à jour de la composition du CoProg suite à 3 désistements et 1 absence répétée et non excusée depuis un an :

- M. Bruno Tolon, collège privé (S)
- Mme Chantal Guéno, collège privé (T)
- Mme Nathalie Kaussmann, collège privé (S)
- M. Vianney Marie, collège privé (T)

Il est proposé de supprimer le binôme Gueno-Kaussmann, ramenant le nombre de binômes du collège privé à 11, c'est-à-dire équivalent au nombre du collège public

Il est proposé de retirer de la liste des membres les noms de MM. Tolon et Marie et de rechercher des remplaçants pour compléter leurs binômes.

👉 VOTE : Modification de la composition du comité de programmation du GAL TAM

☞ **La proposition est validée à l'unanimité.**

2. Passage en sélection des projets présentés en comités territoriaux

☞ Pour rappel, les porteurs de projets ont été auditionnés auprès des 3 comités locaux :

- **Le 12 novembre à Albertville**
7 participants : 1 collège public, 3 collège privé, 3 extérieurs (Maison Sociale Alb-Ugine, experte subv, CdM Environnement, CA Arl)
- **Le 14 novembre à St-Jean-de-Maurienne**
5 participants : 3 collège public, 2 collège privé, 0 extérieur
- **Le 18 novembre à Moûtiers**
7 participants : 3 membres collège public, 2 membres collège privé, 2 extérieurs (CASMB, AURA Entreprise)

A l'issue de ces réunions, les avis ont été compilés dans une note synthétique (*cf. docs préparatoires*).

La Région, autorité de gestion, demande désormais qu'en CoProg soit détaillé davantage l'avis émis par les comités sur chaque critère de sélection avant passage en sélection/notation.

Projet n°1

Office de tourisme Cœur de Maurienne Arvan

« Projet touristique à l'échelle des communautés de communes »

Réf. : AAP .1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	FAST	CD73	Autofinancement	TOTAL
32 %	20 %	20 %	28 %	100 %
40 000 €	24 977 €	24 977 €	47 487,34 €	100 516,34 €

Ventilation :

- Etude : définition d'un cadre stratégique / Ingénierie d'accompagnement (21 150 € HT)
- Conception d'un site Internet présentant les offres thématiques transversales (24 800 € HT)
- Structuration du réseau d'acteurs autour de parcours touristiques / Magazine Carnet de Voyages : 18 650,00 € HT
- Installation de 8 écrans d'information : 12 425,00 € HT
- Développement d'une application carte 3D de l'ensemble du territoire : 18 900 € HT
- Ecrans interactifs pour application 3D : 8 060 €
- Mobiliers identitaires du territoire/ corners dédiés : 20 900 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Nathalie Viard**, avocate (collège privé).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	• Répond pleinement à 3 objectifs stratégiques et 3 objectifs opérationnels					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table border="1"> <tr> <td>Majorité d'impacts négatifs</td> <td rowspan="4"> • Site web éco-conçu • Limitation des impression papier : écrans d'affichage numérique, 1 magazine annuel ou pluriannuel • Promotion d'accès et circuits d'itinérance en transports en commun • Mise en avant d'un tourisme respectueux de l'environnement </td> </tr> <tr> <td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr> <tr> <td>Majorité d'impacts positifs</td></tr> <tr> <td>Que des impacts positifs</td></tr> </table>	Majorité d'impacts négatifs	• Site web éco-conçu • Limitation des impression papier : écrans d'affichage numérique, 1 magazine annuel ou pluriannuel • Promotion d'accès et circuits d'itinérance en transports en commun • Mise en avant d'un tourisme respectueux de l'environnement	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	• Site web éco-conçu • Limitation des impression papier : écrans d'affichage numérique, 1 magazine annuel ou pluriannuel • Promotion d'accès et circuits d'itinérance en transports en commun • Mise en avant d'un tourisme respectueux de l'environnement					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• Nécessité économique de mettre en valeur ce secteur méconnu • Travail en réseau antérieur					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	L'approche multi partenariale et la mise en réseau est au cœur de ce projet					
5. INNOVATION	• Une billetterie en ligne unique pour tous les événements de fond de vallée • Démarche de mutualisation inédite entre structures touristiques					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	• Population de proximité : habitants, bassin rhônalpin et zone transfrontalière avec l'Italie					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	• Représente plus d'1/3 du plan de financement • Participation décisive pour la réalisation de l'ensemble du plan d'action					
8. DIMENSION TERRITORIALE	• 4 communautés de communes sur 5 en Maurienne					
9. VIABILITE	• Equipe technique organisée • Circuits de suivi et de validation des décisions en communauté de communes identifiés					

Les membres du CoProg n'ont pas de questions particulières et procède directement à la notation.

- Test du « **vote couleur** » pour ce dossier

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

👉 **Le dossier obtient la note de 78,4/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°2

Entreprise individuelle Gregory Costantini (Aime) « Acquisition de matériel de cordonnerie »

Réf. : AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Région AURA	Autofinancement	TOTAL
60 %	20 %	20 %	100 %
18 243,63 €	6 081,21 €	6 081,21 €	30 406,05 €

Ventilation :

Banc de finition : 14 586 € ; Presse double piston : 6 768 € ; Machine à coudre : 4 386,87 € ; Pied de travail : 418 € ; Machine à forcer : 550,79 € ; Convertisseur : 1 200 € ; Compresseur : 932,96 € ; Série de formes basket : 869,83 € ; Série de formes chaussons d'escalade : 693,60 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Jean-Louis Silvestre**, conseiller communautaire à la communauté de communes des Versants d'Aime (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond pleinement à l'objectif opérationnel « Favoriser l'installation, la viabilité, l'attractivité et l'accessibilité des Très petites entreprises (TPE) et des Petites moyennes entreprises (PME) »					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> - Réduction des déchets par le réemploi et la réparation - Limitation des consommations d'énergie et le gaspillage des ressources naturelles liées à la fabrication de nouveaux produits - Limitation des consommations d'énergie par l'utilisation de machines économes en énergie </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	- Réduction des déchets par le réemploi et la réparation - Limitation des consommations d'énergie et le gaspillage des ressources naturelles liées à la fabrication de nouveaux produits - Limitation des consommations d'énergie par l'utilisation de machines économes en énergie	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	- Réduction des déchets par le réemploi et la réparation - Limitation des consommations d'énergie et le gaspillage des ressources naturelles liées à la fabrication de nouveaux produits - Limitation des consommations d'énergie par l'utilisation de machines économes en énergie					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	- Plus-value à compléter l'offre de cordonnier (aujourd'hui 1 cordonnier pour toute la Tarentaise). - Pas de concurrence : le cordonnier de Moutiers a pris M. Costantini en apprentissage et conseillé LEADER pour financer son projet d'installation. - Installation dans la ressourcerie Antropia d'Aime donne du sens au projet. Les deux activités se complètent.					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	Non concerné (en dehors échanges avec cordonnier de Moutiers)					
5. INNOVATION	Emploi d'outils moderne qui permettent de réparer des articles variés et pas forcément en cuir (chaussons d'escalades, chaussure de montagne, sneakers...)					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Ensemble des consommateurs : particuliers mais aussi entreprises					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	- L'aide est garante de l'équilibre économique de l'entreprise - Matériel acquis courant novembre car M. Costantini souhaitait démarrer rapidement son activité avant le démarrage de son emploi saisonnier en station (= prise de risque)					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Haute Tarentaise					
9. VIABILITE	- Création d'une activité = une certaine prise de risque, la nécessité de se faire connaître et de répondre à un nombre de commandes minimales pour que l'activité fonctionne à moyen et long terme. - Accompagnement par AURA Entreprise, rassurante.					

Echanges avec la salle :

Est-ce que le fait d'être installé dans une ressourcerie fait qu'il répare les chaussures données/récoltées dans ce cadre ?

☞ Eventuellement, mais il s'agit surtout d'une location de locaux situés au sein de la ressourcerie pour qu'il puisse avoir son atelier pour une activité « classique » de cordonnier.

➤ Test du « **vote couleur** » pour ce dossier

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

⇒ **Le dossier obtient la note de 74/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°3

Clinique vétérinaire des 3 vallées (Moûtiers)

« Rénovation locaux et acquisition équipement rural »

Réf. : AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise.

⇒ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Région AURA	Autofinancement	TOTAL
27,4 %	17,6 %	55 %	100 % plafonné à 100 000 €
40 000 €	20 000 €	86 094 €	146 094 €

Ventilation :

- Travaux de rénovation : 132 250,40 €
- Equipement véto : 8 631,96 €
- Matériel informatique : 4 798, 10 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Claudine Gros**, Conseillère communautaire à la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	• Répond pleinement à l'enjeu de rendre les métiers en tension attractif, pour attirer de jeunes vétérinaires attachés à la qualité du cadre de travail • L'action permet en cascade de consolider l'activité d'élevage en Tarentaise.					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> • Majorité d'impact neutre et pas d'impacts négatifs • Les impacts positifs : le maintien d'un maillage vétérinaire local est un élément important du pastoralisme et une nécessité face aux maladies émergentes liées au changement climatique • Travaux réalisés par entreprises locale. • Aménagement qui optimise le tri des déchets </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	• Majorité d'impact neutre et pas d'impacts négatifs • Les impacts positifs : le maintien d'un maillage vétérinaire local est un élément important du pastoralisme et une nécessité face aux maladies émergentes liées au changement climatique • Travaux réalisés par entreprises locale. • Aménagement qui optimise le tri des déchets	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	• Majorité d'impact neutre et pas d'impacts négatifs • Les impacts positifs : le maintien d'un maillage vétérinaire local est un élément important du pastoralisme et une nécessité face aux maladies émergentes liées au changement climatique • Travaux réalisés par entreprises locale. • Aménagement qui optimise le tri des déchets					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• Un porteur de projet pleinement légitime • Une action qui apporte une réelle plus-value à l'existant : rénovation qui permettra le maintien d'un niveau d'hygiène exigeant et facilitera le travail d'équipe ; un matériel plus performant permettra le diagnostic sur les petits ruminants					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• Un projet initié par l'ensemble des vétérinaires de la clinique avec l'implication du personnel non vétérinaire et la prise en compte des besoins exprimés par les clients (éleveurs et autres)					
5. INNOVATION	• Le projet ne présente pas de caractère innovant particulier					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	• L'ensemble des éleveurs de basse et moyenne Tarentaise					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	• En l'absence des aides publiques, ce projet sera étalé sur une durée plus longue avec des arbitrages sur certains investissements					
8. DIMENSION TERRITORIALE	• Moyenne et basse Tarentaise					
9. VIABILITE	• Le porteur de projet apporte toutes les garanties pour mener son projet à terme : financières, ressources humaines et expériences.					

Echanges avec la salle

De quel type de travaux s'agit-il ?

☞ Il ne s'agit pas de travaux de rénovation énergétique mais de travaux permettant le réaménagement des locaux, pour faciliter le travail d'équipe, moderniser les lieux

Combien sont-ils d'associés ?

☞ 4 associés au total avec 2 départs à la retraite programmées en 2030

Quel est le statut de la Clinique vétérinaire ?

☞ L'information n'a pas été apportée en séance. Après relecture des pièces du dossier, il s'agit d'une « société de fait », régie par les articles 1871 et 1872.2 du Code Civil.

☞ Certains membres se questionnent sur le soutien de fonds public à une structure privée, pour un projet qui fera augmenter la valeur des parts détenues par les associés. Ne serait-ce pas plutôt le rôle d'une banque ? Argument opposé à ces réflexions : le soutien public est fléché sur un secteur d'activité délimité. En soutenant les vétérinaires ruraux, ce sont toutes les filières d'élevages qui sont soutenues en cascade.

N'y a-t-il pas un risque d'effet domino sur d'autres cliniques vétérinaires si LEADER soutient ce type d'opération ?

☞ Les risques sont plutôt limités car sur le territoire « TAM » très peu de cliniques vétérinaires pratiquent encore l'activité « rurale », auprès des éleveurs. Or seules ces cliniques-là peuvent bénéficier d'un cofinancement de la Région AURA qui fait office de contrepartie nationale.

Un membre du CoProg apporte le témoignage qu'à l'image des « déserts médicaux » il y a actuellement des « déserts vétérinaires ». Des vétérinaires de Tarentaise se déplacent même chez certains éleveurs de Maurienne. Peut-être viennent-ils de cette clinique ?

- Test du « **vote formulaire papier** » pour ce dossier

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 68,6/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°4

Commune de Marthod

« Aménagement de la place du 8 mai 1945 »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement Département Savoie	Autofinancement	TOTAL
33 %	20 %	47 %	100 %
40 000 €	24 595 €	58 284 €	122 979 €

Ventilation :

- *Suppression parking, terrassement (28 043 €),*
- *Revêtement minéral-allées béton désactivées (39 785 €),*
- *Espaces verts-aménagements paysagers (26 800 €),*
- *Parvis (10 936 €),*
- *Mobilier (6 000 €),*
- *Eclairage extérieur (11 415 €)*

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Cédrik Vallet**, chargé de mission CAUE (collège privé).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond à « Renforcer l'offre de services alliant proximité et lien social » et « Créer, renforcer et/ou mettre en réseau des espaces liés à l'animation de la vie sociale et au mieux-vivre ensemble [...] »				
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table border="1"><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table> • Réduction des îlots de chaleur. 450m² enrobés remplacés par 250m² végétalisés. Allées en béton désactivé (amélioration p/ enrobé classique). • Mise en place de cuve de rétention des eaux pluviales ; redirection dans les différents espaces verts de la place. • Utilisation de plantes mellifères écartée (équipe enseignante). • Impact sociétal positif : une place qui donne envie de s'arrêter, allées adaptées PMR.	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs					
Majorité de d'impacts neutres					
Majorité d'impacts positifs					
Que des impacts positifs					
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant.	• Forte. Aménagement de la place fait partie d'un projet global avec la construction d'un restaurant scolaire au centre • Les travaux d'aménagements de la place vont rendre possible plus de « sociabilisation », et offrir un lieu agréable, aéré, pour tous les usagers des espaces collectifs qui entourent la place.				
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• Projet du mandat de l'équipe municipale. Les aménagements proposés découlent surtout d'un travail entre la Commune et les bureaux d'étude basés sur des constats de terrain. • Des réunions avec l'école et les habitants ont eu lieu mais s'apparentent plus à de l'information – sauf pour le type de plantes à utiliser.				
5. INNOVATION	• Aménagements proposés non innovants en tant que tels. • En revanche, pour la commune de Marthod, une telle place sera innovante : la seule sur la commune. • A souligner, le « courage politique » avec la suppression de places de parkings				
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	• Tous les utilisateurs des espaces entourant la place ; avec notamment les 100 élèves et leurs accompagnants et les usagers des structures associatives de la place				
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	• Indispensable sur volet aménagement de la place. (Budget de fonctionnement de la commune : env 1M€).				
8. DIMENSION TERRITORIALE	• Communale (1 350 hab)				
9. VIABILITE	• Forte				

Echanges avec la salle

Quel délai de réalisation ?

☞ Démarrage prévisionnel des travaux : février 2025. Fin prévisionnelle : mars 2026. La commune est actuellement en cours de réalisation des marchés publics, notification des marchés prévue début 2025.

- Test du « **vote formulaire papier** » pour ce dossier

👉 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 73,5/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°5

Commune de Val Cenis

« Faisabilité, transformation du presbytère de Sollières en crèche multi-accueil et logement »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL
80 %	20 %	100 %
14 400 €	3 600 €	18 000 €

Ventilation :

- Etude de faisabilité : 18 000 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Marie France Rancurel**, élue à la communauté de communes du Canton de la Chambre (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	• Répond pleinement à l'enjeu de renforcer l'offre de services alliant proximité et lien social • L'action permettra à terme de mettre en place une structure de garde d'enfants complémentaire à l'existant					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> • Valorisation d'un bâti ancien • Pas d'artificialisation de sols </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	• Valorisation d'un bâti ancien • Pas d'artificialisation de sols	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	• Valorisation d'un bâti ancien • Pas d'artificialisation de sols					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• Pleinement en adéquation avec les besoins du territoire concerné tant pour la création de solution de garde d'enfants que de logements pour les saisonniers. • Cette action aura en cascade le soutien de l'activité économique saisonnière.					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• Le projet réunit usagers et l'écosystèmes professionnels du secteur de la petite enfance, enfance et de la jeunesse					
5. INNOVATION	• Le projet ne présente pas de caractère innovant particulier					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	• Habitants permanents et saisonniers					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	• Améliore l'efficacité économique d'un projet coûteux pour la commune.					
8. DIMENSION TERRITORIALE	• Intercommunale					
9. VIABILITE	• Le porteur de projet apporte toutes les garanties pour mener son projet à terme : financières, ressources humaines et expériences.					

Echanges avec la salle

A quelle échéance sont prévus les travaux si l'étude aboutit ?

☞ Hiver 2025-26. L'étude déterminera si les aménagements peuvent être conduits dans le bâtiment actuel où s'il s'agira de le démolir pour faire place à un bâtiment neuf. Obj : ne pas artificialiser un nouveau terrain.

Le bâtiment est situé en cœur de village, ne fait-il pas partie d'un périmètre de protection ?

☞ Non, pas à notre connaissance. En tout cas cela n'a pas été évoqué par le maître d'ouvrage.

Sur quoi porte l'étude de faisabilité précisément ?

☞ Sur la rénovation d'une partie des locaux qui serait dédiée à la crèche (au rez de chaussé), une autre pour des logements, notamment pour des travailleurs saisonniers (à l'étage).

Est-ce que l'étude prévoit une séparation stricte des flux ? Combien de m² fait le bâtiment ?

☞ L'équipe technique n'a pas les éléments en réunion. Il est indiqué toutefois que le nombre de m² déterminera le nombre d'enfants maximum à accueillir en conformité avec la réglementation.

➤ Test du « **vote numérique** » pour ce dossier

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 63,4/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°6

Commune de Jarrier

« Construction d'une halle de village »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	FDEC	FAST	Autofinancement	TOTAL
22 %	40 %	10 %	20 %	100 %
39 600 €	86 400 €	18 000 €	36 000 €	180 000 €

Ventilation : marché public rédigé sur la base d'un montant global avec une répartition par lots non chiffrés : maçonnerie, charpente-couverture, électricité, plomberie

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Hervé Genon**, président de la communauté de communes Porte de Maurienne (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	• Répond pleinement à l'enjeu de renforcer l'offre de services alliant proximité et lien social • Le projet crée un espace lié à l'animation de la vie sociale et au mieux vivre ensemble, au partage de savoir-faire et de compétences					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> • Pas d'artificialisation de sols, valorisation d'un site existant et de ses équipements : WC, parking • Prévision de panneaux solaire thermique et photovoltaïque • Valorisation de filières locales : bois des Alpes </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	• Pas d'artificialisation de sols, valorisation d'un site existant et de ses équipements : WC, parking • Prévision de panneaux solaire thermique et photovoltaïque • Valorisation de filières locales : bois des Alpes	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	• Pas d'artificialisation de sols, valorisation d'un site existant et de ses équipements : WC, parking • Prévision de panneaux solaire thermique et photovoltaïque • Valorisation de filières locales : bois des Alpes					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• Un équipement adapté à l'activité associative de la commune • Le projet définit un lieu de rassemblement proche du centre-bourg sans gêner les habitations autour.					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• La mairie a mené une concertation avec l'ensemble des usagers connus					
5. INNOVATION	• Le projet ne présente pas de caractère innovant particulier					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	• Associations et école essentiellement					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	• La subvention viendrait optimiser le plan de financement de la commune					
8. DIMENSION TERRITORIALE	• Intercommunale					
9. VIABILITE	• Le porteur de projet mènera son projet à terme.					

Echanges avec la salle

Le secteur de centre-bourg dans lequel s'intègre cette opération est-il protégé ?

☞ Non, pas en notre connaissance

Est-ce que la commune va intégrer des panneaux solaires ?

☞ La mise en place de panneaux thermiques est à l'étude, notamment pour alimenter en eaux chaude une partie de la halle qui contient une petite cuisine. Quelques panneaux photovoltaïques pourraient également compléter notamment pour éclairer les abords et le terrain de boule.

Combien de m² fait le bâtiment ?

☞ 180 m².

Une réflexion a-t-elle été menée sur la perméabilisation des sols ? Le projet va enrober un terrain actuellement enherbé.

☞ Non, le projet ne prévoit pas de revêtement perméable. Une préconisation sera faite au porteur de projet à ce sujet.

➤ Test du « **vote couleur** » pour ce dossier

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 63,4/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Mme Alexandra Turnar quitte la réunion.

Le double quorum est toujours respecté avec 9 voix pour le collège public et 11 pour le collège privé.

3. Programmation

Commune de Queige - Aménagement d'une offre d'immersion nature en forêt : création d'un sylvatorium

Montant d'opération présenté : 207 713,26 € HT

Assiette retenue : 100 000 € HT

FEADER (LEADER)	Région Auvergne Rhône-Alpes	Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur	Autofinancement	TOTAL
38 %	23 %	19 %	20 %	100 %
37 781,84 €	23 286,87 €	18 931,29 €	20 000 €	100 000 €

Tout le monde a pris part au vote.

VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé

Commune de Grésy-sur Isère - Aménagement d'un espace intergénérationnel

Montant d'opération présenté : 100 516,34 € HT

Assiette retenue : 100 000 € HT

FEADER (LEADER)	État (DETR 2024)	Autofinancement	TOTAL
40 %	20 %	40 %	100 %
40 000 €	20 000 €	40 000 €	100 000 €

Tout le monde a pris part au vote.

VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé

Commune de Saint-Vital - Construction d'un bâtiment pluriactivités (bibliothèque, accueil périscolaire, cantine, salle associative)

Montant d'opération présenté : 125 750 € HT

Assiette retenue : 100 000 € HT

FEADER (LEADER)	État (DETR 2024)	Département de la Savoie	Région Auvergne Rhône-Alpes	Autofinancement	TOTAL
34 %	22 %	4 %	20 %	20 %	100 %
34 344,16 €	21 442,47 €	4 442,30 €	19 771,07 €	20 000 €	100 000 €

Tout le monde a pris part au vote.

VOTE : validation à l'unanimité du montant programmé

Après sollicitation des membres du COPROG, aucun financement autre que ceux figurant dans les plans de financement des dossiers programmés n'a été identifié

4. Retours sur les différents modes de vote

Les membres du CoProg ont été invités à se positionner et partager leur avis sur les différents modes de vote testés en séance.

Sur les 13 membres présents :

- 7 préfèrent le vote papier
- 5 le vote couleur
- 1 le vote numérique

1 personne a exprimé son avis favorable partagé entre les modes de vote par cartons de couleurs et via papier : des avantages à retenir des 2 côtés

L'équipe d'animation et la personne en charge du traitement des votes ont également été invités à s'exprimer : préférence du mode de vote couleur.



Avantages/ inconvénients exprimés pour chaque mode de vote

	(+)	(-)
Vote papier (5 min)	- Plus de « visibilité » sur l'ensemble des critères, la fiche récapitule tout - Permet de faire le total des notes attribuées par critère et savoir si la notation qu'on propose permet au final de sélectionner le dossier ou le rejette (vérification si le total > 60/100) - Notation la plus rapide ; par ailleurs peut compléter, pré-remplir au fur et à mesure de la présentation technique du projet, de l'avis rapporté du comité d'audition et des réponses aux questions posées - Le vote avec un pouvoir est facilité car il suffit d'écrire son nom et celui de son pouvoir sur le papier, ce qui indique que le vote compte double - C'est un vote « assumé » car les documents papier trace les noms et prénom des votants	- Trop scolaire - Notation se fait chacun dans son coin - Ne permet pas de visualiser qui vote quoi - Utilise une grande quantité de papier/ impression <u>Point de vue Equipe LEADER :</u> - Moins d'interaction entre les participants - Délai de traitement plus long. - Ne permet pas en séance d'avoir les moyennes par critères et demande donc une reprise des notes apostériori
Vote couleur (8 min)	- C'est le vote qui permet d'avoir le plus d'interactions avec les autres membres du CoProg, c'est le « plus vivant » ; les autres modes de vote étant réalisés seuls, chacun de son côté - Il oblige à être le plus cohérent possible au regard des notations attribuées par critères : si note excessivement haute ou basse, tout le monde le voit. - Les échanges en amont, notamment en récapitulant les questions à se poser par critères sont plus riches que sur les autres modes de vote - Le vote avec un pouvoir est facilité car il suffit de lever deux cartons de couleur à la fois <u>Point de vue Equipe LEADER :</u> - Animation dynamique, résultats visuels, favorise les échanges - Traitement des données instantané. Permet d'avoir note fiable globale (et par critères) en séance - Note définitive : pas de traitement technique apostériori	- Le vote couleur n'est pas nominatif, on ne peut pas garder trace de qui a voté quoi. L'équipe technique souligne qu'il ne s'agit pas d'un problème, ce qui est important c'est que le vote soit individuel et non confidentiel. - Contrairement au vote papier, le vote couleur ne permet pas de revenir en arrière et d'avoir une vision globale de la note individuelle attribuée <u>Point de vue Equipe LEADER :</u> - Les votes papier ou numérique peuvent favoriser des notations moins objectives car non visibles en dehors de l'équipe technique.
Vote numérique (bug, 1 essai, 31 min)	- Quand il n'y a pas de soucis de connexion et de QR code périmé, c'est un vote rapide et efficace - Ne nécessite pas d'impression papier	- Nécessite d'être bien équipé (plutôt tablette ou ordinateur que smartphone qui n'affiche qu'une partie des réponses – doit faire glisser de gauche à droite le formulaire pour bien voir l'ensemble du document). - En cas de pouvoir, nécessite de remplir deux fois le formulaire : notation plus longue et fastidieuse - Parfois des problèmes de remplissage : nombre de formulaires transmis incohérent, remplissage du même formulaire pour des dossiers différents, etc. <u>Point de vue Equipe LEADER :</u> - Recueil informatique instantané des notes s et critère par critère . - Vérification et traitement des données plus longs - Note communiquée en séance soumise à vérification technique et non communicable avant 48 h

Le mode de notation final sera proposé et retenu au prochain CoProg basé sur les retours d'expérience des membres votants, de l'équipe en charge de l'animation et du traitement des données.

Calendrier prévisionnel

Cf. p2 du CR



Jocelyne Abondance
Présidente du GAL
Auvergne Rhône-Alpes
Tarentaise Arlysère Maurienne